

Le FREESTYLE est un lecteur de glycémie pris en charge par la Sécurité sociale depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017.

L'arrêté de prise en charge du lecteur est paru au Journal officiel en date du 5 mai 2017.

### QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

L'arrêté précise que la prise en charge du Freestyle Libre sera réservée « *aux patients atteints d'un diabète de type 1 ou de type 2 (adultes et enfants âgés d'au moins 4 ans) traités par insulinothérapie intensifiée (par pompe externe ou  $\geq 3$  injections par jour) et pratiquant une autosurveillance glycémique pluriquotidienne ( $\geq 3/j$ ).* »

Le Freestyle Libre sera « *réservé aux patients ayant reçu une éducation thérapeutique ainsi qu'une formation spécifique à l'utilisation du système flash d'autosurveillance du glucose interstitiel.* »

**Le Freestyle Libre est remboursé à 100 % par la Sécurité Sociale, au titre de votre Affection Longue Durée.**

### QUELQUES INDICATIONS POUR ÊTRE REMBOURSÉ

Comme pour les lecteurs de glycémie capillaire, le lecteur est garanti 4 ans.

La Sécurité sociale vous remboursera donc 1 lecteur tous les 4 ans.

La durée du port des capteurs étant de 14 jours, vous bénéficiez d'une prise en charge de 26 capteurs par an.

Pour être prise en charge, **la délivrance du Freestyle Libre ne pourra se faire qu'auprès des pharmaciens d'officine.** Les dispositifs achetés sur internet ne seront pas remboursés.

### À QUI S'ADRESSER POUR BÉNÉFICIER DE LA PRISE EN CHARGE ?

La prescription initiale ainsi que la prescription faisant suite à la période d'essai doivent être assurées par un diabétologue ou par un pédiatre expérimenté en diabétologie.

La période d'essai est d'une durée d'un mois à 3 mois.

À l'issue de la période d'essai, une évaluation par un diabétologue ou par un pédiatre expérimenté en diabétologie doit être effectuée et donne accord pour la prescription du Freestyle de manière constante. Les renouvellements, passé la période d'essai, peuvent être faits par tout médecin.

